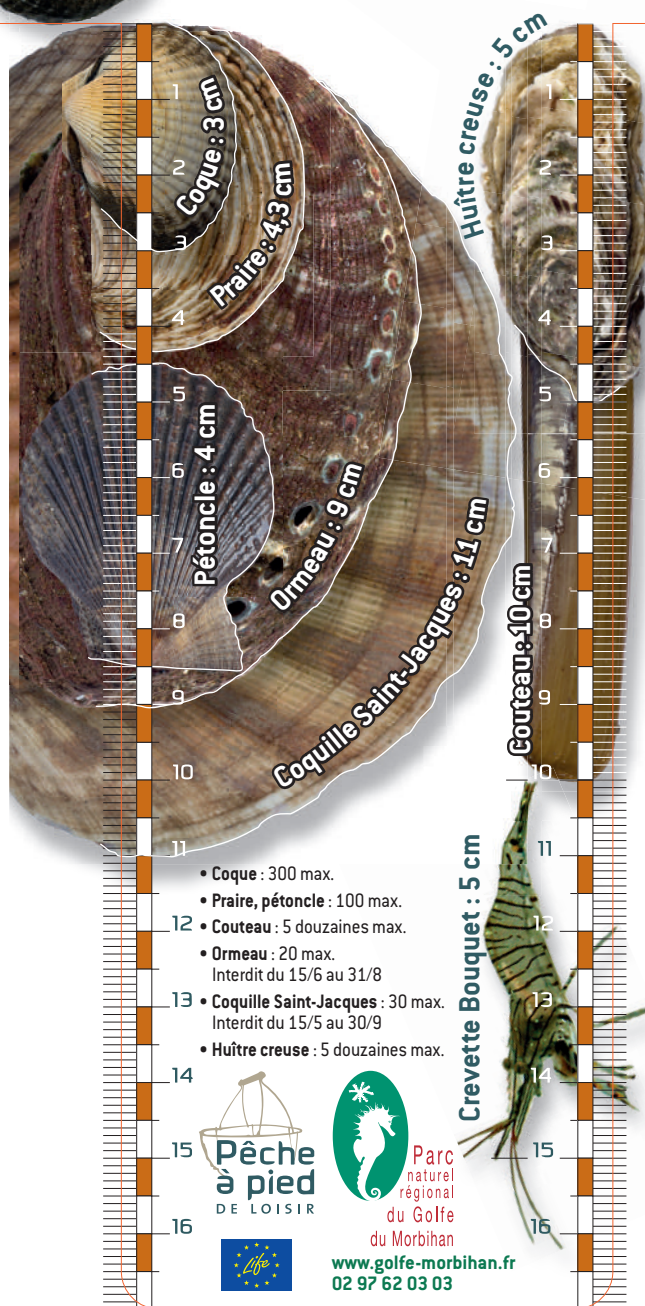




Imprimez ce document
au format A4 en recto/
verso et découpez-le en
suivant la ligne orange

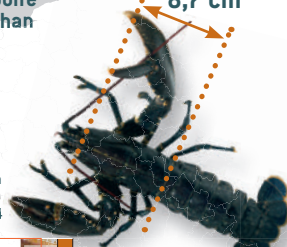


www.golfe-morbihan.fr
02 97 62 03 03

Informations valables
dans le Golfe
du Morbihan

Règlementation
en vigueur au :
1^{er} Janvier 2014

Homard :
8,7 cm



Espèce
à marquer

Pour une pêche à pied
respectueuse de l'environnement :

- respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche
- faites le tri de votre pêche sur le lieu de prélèvement
- ne pêchez pas dans les herbiers de zostères
- ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer
- laissez les femelles de crustacés portant des œufs
- soulevez les pierres, ne les retournez pas
- utilisez des outils autorisés, non destructeurs



Tourteau :
13 cm



Pour connaître l'état sanitaire
de votre site de pêche :
www.pecheapied-responsable.fr



Araignée :
12 cm



Étrille : 6,5 cm



Imprimez ce document
au format A4 en recto/
verso et découpez-le en
suivant la ligne orange